

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de
Hearn & Harrison, rue Notre-Dame,
1610 et 1642.
Aujourd'hui, maximum ... 71
Même date l'an dernier ... 89
Aujourd'hui, minimum ... 49
Même date l'an dernier ... 73

PROGNOSTICS POUR LES PROCHAINES VINGT-QUATRE HEURES

Toronto, 20. — Vents du sud et
de l'est. Beau aujourd'hui, orages de
tonnerre cette nuit et vendredi ma-
tin.

2^E ANNEE — No 123 — HUIT PAGES

MONTREAL, JEUDI, 20 JUILLET 1899

LE NUMERO: UN CENTIN

LA CONFLAGRATION DE SAINT-ROCH

Quelle est son origine ou sa cause première ?

LES ASSURANCES

(Dépêche spéciale)
Québec, 20. — Voici comment on ex-
plique l'origine ou la cause première
de la conflagration d'avant-hier dans
Québec.

Il paraît que lundi soir, M. E. Bar-
beau, en fumant son cigare, avait laissé
tomber une étincelle sur l'oreiller
d'un canapé.

Quelque temps après, il constatait
que l'oreiller avait pris feu. C'était
surtout alors qu'il se couchait qu'il
s'était aperçu que le feu le mieux possible, et il avait en-
suite remis l'oreiller en place.

Pendant la nuit, éveillé par l'odeur
âcre de la fumée, il était allé voir
quelle pouvait en être la cause, et il
constatait de nouveau que le coussin
était en train de se consumer. Alors,
pour plus de sûreté, il le jeta dehors,
dans sa cour, par un fenêtr.

Mardi l'après-midi, M. et Madame
Barbeau parlaient pour les courses du
pare St-Jacques et ils ne remarquèrent
absolument rien d'inusité dans leur
résidence avant leur départ. Vers
2.30 heures, les employés de M. Bar-
beau s'aperçurent tout à coup, que
l'intérieur du logement de leur patron
était en flammes. On prétend que le
coussin avait mis le feu à la bour-
se du canapé.

La propriété de M. S. Gagnon, qui
portait les numéros 74 et 76 rue St-
Anselme, était assurée pour \$1,000,
dans la British and Mercantile.

M. Dugal avait une assurance de
\$1,000 sur sa propriété No 350, rue
St-François, dans la même compagnie.

Mme. Poirier, créancier était assurée
pour \$3,000 dans la Sun.

M. Fortier, rue du Roi, avait une
assurance de \$500 sur ses meubles,
dans la Sun.

M. Dompierre, rue du Roi, \$500 sur
sa résidence, dans la même compa-
gnie.

M. Dumais, rue Richardson, \$600
sur ameublement et résidence dans
l'Alliance.

Les personnes suivantes étaient as-
surées dans la Phoenix-Hartford :

Etienné Barbeau, \$700. Mme Des-
lauriers, rue du Roi, \$1,100. Mme
Ouellette, rue Richardson, \$200. M.
Lapine, rue Richardson, \$400. Mme
Toupin, même rue, \$2,000.

Les personnes suivantes ont des as-
surances dans la St-Lawrence de Mon-
tréal.

Rue du Roi : MM. F. X. Clavel,
Louis Hamel, Pierre Beaudoin, J. Pe-
letier, Adolphe Bacon, Louis Drouin,
Pierre L'Heureux et A. Roy.

Rue Richardson : Jos. Minguy et F.
X. Lessard.

Rue de la Reine : N. S. Michel,
Rue St-François : M. Gosselin.

M. A. Poirier, 304 rue St-François,
a une assurance de \$600.00 sur ses
meubles dans la Scottish Union.

M. Joseph Vallière, 456 rue du Roi,
a une assurance de \$800 sur sa mai-
son dans la même compagnie.

M. Pichard, 456 rue du Roi, a une
assurance de \$150 sur ses meubles
dans la Hartford.

M. Rousseau, 456 rue du Roi, a une
assurance de \$100 sur son ameuble-
ment, dans la British American.

M. Coulob, 423 rue du Roi, est as-
suré pour \$75 sur ses meubles dans
la Scottish Union.

M. Brodeur, 384 rue St-François,
est assuré pour \$600 dans la Hartford.

M. Dion, 415 rue du Roi, est assuré
pour \$1,500 sur sa résidence et son
ameublement dans la Scottish Union.

M. Arthur Poirier est assuré pour
\$800 sur ses meubles dans la même
compagnie.

Les personnes dont les noms suivent
ont des assurances dans la "Québec
Fire Insurance".

Rue Richardson : M. Bourget, \$500.
M. Marcan, \$1,500. M. Gagnon,
\$200. M. Barbeau, \$100.

Rue St-Anselme : M. Lapointe,
\$2,000. M. Gagnon, \$1,000.

Rue de la Reine : M. Gagnon, \$700.

MALHEUREUSE AFFAIRE

Un citoyen de la rue Mentana que la police allait faire prisonnier tombe en bas d'un escalier de 15 pieds, et se fracasse la tête

TRANSPORTE D'URGENCE A L'HOPITAL GENERAL

Profond émoi dans le quartier

VERSIONS DES CONSTABLES ET DE S CITOYENS TEMOINS DU DRAME

Une affaire bien malheureuse et qui
aura probablement des conséquences
stables est arrivée hier soir vers 5 1/2
heures, sur la rue Mentana, à quel-
que distance de la rue Roy. La voi-
ture de patrouille passant au galop
ses chevaux fit sortir les citoyens
de leur porte. On se demandait quel
était le criminel que la police allait
chercher. Et naturellement la curiosité
publique était vivement excitée.

La voiture de patrouille s'arrêta
en face de la résidence portant le No
43a de la rue Mentana. Une dame
Kelley habite cette maison. Les voi-
sins et les curieux virent alors un
constable escalader rapidement les
quinze marches de l'escalier qui con-
duit à la porte d'entrée du logis de
madame Kelley. Ce policier entra, et
ortit, quelques secondes après, avec
dans ses bras un individu paraissant
s'efforcer de se débattre. Un autre
constable se précipita vers l'individu
et l'autre gardien "à la paix arrivait
resqu'il n'eût, instant au haut de
l'escalier et s'empara de l'individu
qui s'accrochait désespérément au
cadre de la porte pour ne pas se
laisser emmener par la police. Il n'y
avait pas de doute, l'homme que la
police venait chercher avait été
trouvé dans la maison. Mais la manière
dont il était vêtu, sa figure, tout an-
nonçait qu'il n'était pas un criminel,
et un vulgaire ivrogne. C'est ce qui
explique pourquoi les voisins et les
curieux accourus en foule s'intéres-
sèrent vivement à ce qui se passait
au haut de l'escalier de la résidence
de Mme Kelley.

La résistance de l'homme ivre ou
narrait tel ne fut pas de longue
durée.

Le policier était robuste. D'un
bon mouvement il l'enlève dans ses
bras, puis, pour une raison ou pour
une autre, celui qui l'on était venu
faire prisonnier, fit un plongeon, et sa
tête alla se fracasser contre la mar-
che sur laquelle s'appuyait l'escalier.
Nous disons, pour une raison ou
pour une autre, que le policier avait
versé l'individu. Bien évidemment, témoins
de la dramatique affaire, et celle des
policiers différaient totalement. Nous
donnons plus bas, les deux versions de
l'affaire et le public que nous avons
mission de renseigner avec une scrupu-
leuse exactitude, pourra juger par lui-
même.

La blessure que le prisonnier s'était
infligée en tombant d'une hauteur
d'une quinzaine de pieds, parut très
grave à tout le monde que ce specta-
cle avait terrifié. Des flots de sang
s'échappaient de la blessure, rougis-
sant la pierre et le trottoir, où le pri-
sonnier gisait inanimé.

Les deux policiers, aidés de quelques
citoyens, subirent le blessé dans la
voiture de patrouille qui se dirigea
rapidement du côté de l'hôpital Gé-
néral. Le patient fut laissé entre les
mains des médecins de l'institution
qui firent les premiers pansements.

Maintenant, avant de donner les
deux versions de cette regrettable af-
faire, nous devons dire que le "Pa-
triot" n'a absolument aucun préjugé
contre la police en général, ni contre
quelques constables en particulier.

Chaque fois que nos constables se
sont distingués, nous nous sommes
empressés de les féliciter et de donner
toute la publicité possible à leur ac-
tion d'éclat. Et aujourd'hui, nous
portons un homme si mal frappé? Mmo
Mirou est alors comme un pressenti-
ment. Elle vit un grand nombre de
personnes regarder la porte de sa
maison. Mme Mirou, de plus en plus
effrayée, demanda à un petit

A IBERVILLE

Le pique-nique des épiciers obtient un grand succès

Les membres de l'Association des
épiciers de Montréal ont fait hier leur
dix-neuvième pique-nique annuel. L'en-
droit choisi était Ibergville.

Le plus grand succès a couronné les
efforts des organisateurs. Le ciel
qui, le matin, paraissait un peu tris-
te, devint tout à coup clair et se-
reïn.

Environ 800 épiciers et invités se
rendirent sur les bords du Richelieu,
dans deux convois du Pacifique Cana-
dien.

Les épiciers avaient déjà eu leur
fête annuelle à Ibergville et ils sa-
vaient sur quel site enchanteur ils
allaient.

Aussitôt après l'arrivée des excu-
sionnistes, le maire Nadeau se
rendit au-devant d'eux et leur souhai-
ta la bienvenue.

Les amusements sportifs commença-
rent immédiatement. Le programme
était presque épuisé à l'heure du
lunch, de sorte que les visiteurs eu-
rent leur après-midi pour admirer les
campagnes environnantes.

Le banquet a été présidé par M.
John Seaman, président de l'Associa-
tion. Son Honneur le maire d'Iber-
ville était assis à sa droite. Plusieurs
santés furent proposées. La première
fut celle de la Reine, puis vint celle
du maire d'Ibergville, Son Honneur
fut très heureux dans sa réponse.

M. J. P. Dixon, le trésorier, lut des
lettres de Son Honneur le maire de
Fontaine, MM. Lomer Gouin, M. P. P.
Laporte, Martin et Cie, S. Demers, ex-
président de l'Association et de
l'hon. M. Flynn, s'excusant de ne pou-
voir assister à cette jolie démonstra-
tion.

M. A. D. Fraser proposa la santé du
"maître et du conseil de ville de Mon-
tréal"; M. E. H. Turner, et MM.
Thomas Gauthier et B. Connaughton,
ex-échevins, répondirent avec élocu-
ce à cette santé.

M. McGarry récita quelques-uns des
poèmes du Dr Drummond. Ensuite
MM. Elhier, Chaput, Richard et Duck-
worth répondirent à la santé de "nos
hôtes". Diverses autres santés furent
proposées.

Les fêtes des événements sportifs
étaient MM. A. W. Osgood, H. La-
porte, J. A. Vaillancourt, W. K. Mas-
terman, J. E. Quintal, R. C. Barry,
W. H. Dunn, Albert Hebert, Wm. Mc-
dunn, L. E. Geoffroy, Chs. Langlois,
James Knox, H. M. Childs, L. N. St-
Armand, H. McPherson, 2. T. Mc-
Hugh, 3. C. H. Cottingham, 4. B.
Connaughton.

Course de 100 verges.—1. B. Pom-
roy; 2. D. Brown; 3. F. Elliott.

Course de 100 verges, ouverte aux
charretiers et aux storemen des épici-
eries de détail seulement.—1. R. Br-
cey; 2. E. Williams; 3. M. Haugh.

Course de 75 verges ouverte aux en-
fants des épiciers ou de leurs em-
ployés (10 ans et au-dessous).—1. E.
W. Farrell; 2. Alex. O'Brien; 3. P.
Canniston; 4. John Broden.

LA VILLE DE ST-LOUIS

Va se livrer à de justifiables représailles contre Montréal

Une question qui intéresse tous les commerçants

Montréal, 18 juillet 1899

Monsieur le rédacteur,

Je lis dans les journaux du 17
journalier le compte rendu d'un juge-
ment du recorder Weir contre M. Ovi-
la Beauclair, jugement qui intéresse
au plus haut point tous les commer-
çants et industriels qui résident en
dehors des limites de la ville de
Montréal.

Dans ce jugement, le recorder con-
damne Ovi-la Beauclair à 5 dollars
d'amende pour n'avoir pas de numéro
à sa voiture, malgré la déclaration
du patron d'Ovi-la Beauclair, M.
Gilbert Vigand, qui a déposé qu'Ovi-
la Beauclair est à son service et qu'il
venait de délivrer des marchandises
par son ordre, que M. Vigand qui a
son établissement commercial rue
Mont-Royal, 542, ville St-Louis, a sa
licence de la ville St-Louis et que
jusqu'à ce jour jamais les commer-
çants de cette municipalité n'avaient
été astreints à prendre la licence de
la ville de Montréal pour délivrer
leurs ordres hors les limites de la
ville.

Le recorder, pour rendre son juge-
ment, a paru ignorer cette disposition
et a condamné Ovi-la Beauclair à 5
dollars d'amende ou un mois de pri-
son en l'assimilant aux charretiers
ordinaires qui prennent des charges
non rapportés où ils en trouvent,
et son jugement déclare qu'Ovi-la
Beauclair est charretier et que sa
voiture n'est pas munie de numéro.

Ovi-la Beauclair n'est pas charretier et
n'a pas de voiture; il est employé de
M. Gilbert Vigand, et sa voiture
conduite par lui appartient à son
patron et est munie de la licence de
la ville St-Louis.

UN CITOYEN
DE ST-LOUIS.

P. S. — Au moment où je vous é-
cris cette communication, l'on vient
de porter à ma connaissance que
200 commerçants de la ville St-
Louis va être présentée au conseil de
la municipalité lui demandant l'in-
position d'une taxe de vingt-cinq
dollars sur les voitures de commerce
de la ville de Montréal qui viendront
délivrer des ordres dans la municipa-
lité de St-Louis.

UN DRAME SANGLANANT!

Un homme tué et l'autre mourant

(Spéciale à "La Patrie")

St-Eustache, 20. — Un drame san-
glant qui s'est déroulé la nuit dernière
a créé un émoi considérable en cette
région.

Un nommé Isidore Lamoureux, ma-
çon, âgé de 62 ans environ, a été
tué d'un coup de fusil, à la Pointe au
Calumet, paroisse de St-Joseph, et son
neveu, Félix, journalier, a été très
gravement blessé en même temps.

Isidore Lamoureux était veuf pour la
seconde fois. Il laisse une fille et un
garçon du premier lit, et une fille du
second lit. Celle-ci a été adoptée par
le frère du défunt, Emery Lamoureux.

Le blessé, Félix Lamoureux, est un
célibataire.

UN CHARIVARI

Le drame a eu pour cause un chari-
vari depuis longtemps projeté, et dont
le victime devait être un certain Noël
Guitard, cultivateur, âgé de une soixan-
taine d'années et demeurant à la
Pointe au Calumet.

Noël Guitard s'était marié jadis
avec une demoiselle St-Louis. Devenu
veuf, il s'était remarié, mais il éle-
vait une nièce dont, au dire de gens
de l'endroit, sa deuxième femme fut
jalouse, à tort ou à raison. Tou-

crier, à vociférer, à hurler, etc., de
toute la force de leurs poumons. Le
texte des chants, des cris, des vocifé-
rations et des hurlements n'étant pas
du goût de M. Noël Guitard, ce-
lui-ci intima aux brailleurs l'ordre
de cesser. Sur leur refus, d'après
les renseignements que j'ai recueillis,
il tira de sa poche dans le tas un
coup de fusil qui coucha Isidore La-
moureux sur le sol et blessa grave-
ment Félix Lamoureux.

Les deux Lamoureux furent placés
dans une voiture et transportés chez
eux, à St-Eustache.

Le docteur Marcel, appelé auprès
d'eux, a constaté la mort de Isidore
Lamoureux et fait prévenir le coroner,
le docteur Mignault, qui tiendra une
enquête.

Quant à Félix Lamoureux, il souf-
frait d'une très grave blessure à la
tête.

AUTRE VERSION

Un représentant de la "Patrie" a
retrouvé ce matin, à l'hôtel Lauzon,
1227 rue St-Laurent, M. Isidore
Guitard, cultivateur, qui lui a donné
les renseignements suivants sur le
drame :

Tout ce que je connais, c'est que
vers 5 heures et demie du matin, au-

LA LIGNE ELDER-DEMPSTER

Elle transportera dorénavant les malles canadiennes

La ligne Elder-Dempster a reçu le
contrat pour le transport des malles
canadiennes en Grande Bretagne, l'ar-
rangement avec les lignes Allan et
Dominion ayant été abrogé.

Le nouveau service entrera en force
immédiatement et entraînera un chan-
gement dans les endroits où les malles
seront reçues et livrées. Le port de
Quebec restera substitué à celui de
Montreal. A partir de la semaine pro-
chaine, les steamers partiront de
Bristol tous les lundis arrivant au
port de l'Irlande les mardis, pour
prendre et livrer les malles.

De ce côté-ci, les départs se feront de
Québec les jeudis, les malles étant
prises à Rimouski les vendredis.

La flotte postale consistera en des
steamers à deux hélices, Montego,
Montfort, et Monterey, avec le Mon-
trose et le Montcalm. Les seuls pro-
niers sont des vaisseaux de 8,000

tonneaux, qui ont été bâtis en 1898 et
1899. Le Montrose et le Montcalm
sont de 7,000 tonneaux. Ces vais-
seaux sont parmi les plus gros qui
viennent à Montréal.

Cette nouvelle entreprise de la ligne
Elder-Dempster, n'est, parait-il, que
le préliminaire à d'autres entrepri-
ses plus importantes. Cette ligne est
une des plus importantes qui fassent
le transport du fret sur le St-Laurent.

En même temps qu'elle s'occupera du
port des malles, la compagnie s'effor-
cera d'avoir le plus de patronage pos-
sible des passagers. Bientôt on em-
ploiera des vaisseaux beaucoup plus
rapides que ceux qui sont vena
dans notre port jusqu'aujourd'hui.

M. Sinclair, l'agent de la compa-
gnie à Montréal étant interviewé ce
matin par un des reporters de la "Pa-
triot", a confirmé les faits que nous
donnons plus haut.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE SCULPTURE

Au capital actions de \$50,000

La prochaine distribution d'ouvra-
ges d'art se fera à Québec, le 27 juillet
courant.

1 Lot de.....	\$10,000
1 " " " " " "	4,000
1 " " " " " "	2,000
1 " " " " " "	1,000
1 " " " " " "	500
1 " " " " " "	200
1 " " " " " "	60
1 " " " " " "	25
1 " " " " " "	40
1 " " " " " "	20
1 " " " " " "	10
1 " " " " " "	5

LOTS APPROXIMATIFS

100 Lots de.....	\$ 20
100 " " " " " "	12
100 " " " " " "	8

LOTS TERMINATIFS

999 Lots de.....	\$ 4
999 " " " " " "	4

3,500 Lots valant \$49,742

Prix du billet, 25c, 50c et \$1.00,
en vente partout.

J. Cochenat, 134 St-Jacques,
agent général pour Montréal.

Nous faisons remarquer au public
que la Société a été entièrement re-
fondue. Le personnel au complet a
été changé et M. Timothé Archambault
est aujourd'hui le chef.

Prochainement, nous annoncerons
l'ouverture des cours publics et gra-
tuits.

123-2

NOUVELLE LIGNE

Entre St-Hyacinthe, St-Pie et St- Cesaire

St-Hyacinthe, 20. — M. Connell a
définitivement vendu son yacht à va-
peur, à M. Louis Blanchard. Le prix
n'a pas encore été payé.

M. Blanchard se propose d'ouvrir
une ligne régulière entre St-Hyacin-
the et St-Pie, de même qu'entre St-
Hyacinthe et St-Cesaire. Les détails
n'ont pas encore été déterminés, mais
il paraît certain que le trajet sera
inauguré lundi de la semaine pro-
chaine. Le yacht fera escale à la
Pointe des Fourches, en allant et en
revenant. Pour commencer, la ligne
ne sera pas quotidienne. Le temps et
les besoins détermineront la ligne à
suivre à l'avenir.

PARC SOHMER

CETTE SEMAINE

(Après-midi, 3 hrs. soir, 8)

La troupe de singes dressés de Mlle
HATHAWAY. La famille JOSSELYN
sur trapèze, JOHN HARTY, jongleur,
FAHRELL & STARK, bicyclistes comi-
ques, Mlle LESTELLE, danseuse,
Mlle PHILIPPS, soprano, BAIRET,
des matlots, BALLEET ORIENTAL,
L'ORCHESTRE HONGROIS sur la
terrasse illuminée. La bataille de
JEFFRIES et Fitzsimmons (11 rounds),
au radiophone. 123-2

SUS A LA FUMÉE!

M. Champagne, inspecteur des chan-
dières de la ville, a donné avis, hier,
aux manufacturiers ou entrepôts sui-
vants d'avoir à se conformer à la loi
et à se procurer des fumivores dans le
plus court délai possible: Stan-
dard Life Ins. Coy., Union Cord & Pa-
per Coy., John Crowe & Cie, Domi-
nion Cotton Mill Coy., Sherman, Wil-
liam & Co., Excelsior Woolen Mill,
Temple Building, Brossseau & Co.,
Wm. Clarke, Wm. Strachan, Major
Manufacturing Coy., Geo. T. Slater &
Son, Montréal Bisquit Coy., Panton Cold
Storage Coy., F. Tremblay.

Déjà, dit M. Champagne, une cen-
taine de manufacturiers sont pourvus
de fumivores et dans un avenir rap-
proché on ne verra plus cette noire fu-
mée s'élever tout le jour au-dessus
de notre belle métropole.

FEUX

A 2.07 heures, hier après-midi, le
feu se déclarait dans une écurie appa-
rtenant à M. John Hawkins, en arrière
du No 213 rue Comting. Dommages
légers. Cause inconnue.

A 4.30 heures, hier après-midi, un
commencement d'incendie se déclarait
dans un fournil appartenant à M. J.
Harper, boucher, en arrière du No 18
rue St-Philippe.

Les dommages s'élevaient à une cou-
plee de cents dollars.

FEUILLETON DE "LA PATRIE"

Claude Paysan

GRAND ROMAN... CANADIEN INEDIT

Par le Dr CHOQUETTE

Mérite spécialement pour "LA PATRIE"

(Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, par le Dr Choquette, au bureau du Ministre de l'Agriculture, à Ottawa, toute reproduction est interdite.)

17 suite XXXIII

Sur un carré de terrain derrière l'habitation, les moineaux, les petits moineaux qui font pit... pit-pit, s'abattaient par bandes toutbillonnantes.

—Et ils s'étaient échappés dans un éclair les moineaux gris ; déjà retournés, là-bas, à la neige et au grand air, de toute la rapidité de leurs ailes.

—Non, plus loin, lui disait Claude, à gauche un peu, c'est là qu'ils viennent le plus. Bon, mets un peu de paille et de balles.

—Ca vit ça, des moineaux, hein, Claude?... Si je pouvais en attraper...

—Depuis si longtemps qu'il machinait toutes espèces de filets, p'tit Louis, qu'il travaillait à fabriquer des liènettes qui n'étaient jamais à son goût!

—Enfin, un bon matin de février, il avait terminé avec succès sa colossale entreprise et c'était ce jour-là qu'il était accouru.

Claude lui-même, presque rodevant enfant aussi, sous le regard ravi de P'tit Louis, s'était assis à ses pieds, lui donnait des conseils, l'aidait.

—Tout d'abord, ils s'étaient tous enfus au loin, les petits moineaux, à d'autres tas de paille, à d'autres amas de balles, et P'tit Louis...

—Et pourtant, en face de ces pauvres petits pour qui ça n'allait pas assez vite de marcher à leur perte, qui se hâtaient d'y voler, il venait à un autre petit, pas méchant toutefois, des envies de pleurer tant il avait peur, lui, de les voir s'échapper.

—Mais ceux-ci ne chantaient plus, ne dansaient plus, ils se tenaient immobiles, les plumes hérissées, tout tristes. L'air pitoyable, les temps en temps, dans leur brusque désir de s'échapper, ils se mettaient à se débattre follement, se cognant rudement aux barreaux de la cage.

—Un Homme de Police de Vancouver GUERI DU CATARRHE D'UNE MANIERE PERMANENTE - APRES 12 ANS DE SOUFFRANCES

REMEDIE JAPONAIS CONTRE LE CATARRHE GUERIT M. Thos, Crawford, sergent de la force de police de Vancouver, écrit: "J'ai souffert beaucoup du catarrhe, que j'avais contracté il y a plus de 17 ans, à Winnipeg, j'ai essayé un grand nombre de ces soi-disant remèdes contre le catarrhe, consistant des médicaments, des spécialistes dans cette maladie, sans en retirer d'autre chose qu'un léger soulagement temporaire."

LES TRAVAUX DU HAVRE

Le maire Préfontaine et les principaux citoyens enchantés

DES MONTANTS CONSIDÉRABLES VOTES Pour le port de Montréal

La somme de \$750,000 qui vient d'être approuvée à Ottawa pour les améliorations du havre est fort bien vue de tous les hommes intéressés dans les exportations et de tous les hommes d'affaires en général.

Son Honneur le maire Préfontaine, comme premier magistrat de la ville, et comme membre de la Commission du Havre est particulièrement heureux de voir le gouvernement reconnaître ainsi Montréal, comme port national.

M. Ront, Bickerdike, M. P. F., bien qu'il préférerait laisser la construction d'un éleveur à des particuliers, il est enchanté de voir le gouvernement s'occuper de Montréal, comme il le fait.

M. Ront, Bickerdike, M. P. F., bien qu'il préférerait laisser la construction d'un éleveur à des particuliers, il est enchanté de voir le gouvernement s'occuper de Montréal, comme il le fait.

M. Ront, Bickerdike, M. P. F., bien qu'il préférerait laisser la construction d'un éleveur à des particuliers, il est enchanté de voir le gouvernement s'occuper de Montréal, comme il le fait.

M. Ront, Bickerdike, M. P. F., bien qu'il préférerait laisser la construction d'un éleveur à des particuliers, il est enchanté de voir le gouvernement s'occuper de Montréal, comme il le fait.

M. Ront, Bickerdike, M. P. F., bien qu'il préférerait laisser la construction d'un éleveur à des particuliers, il est enchanté de voir le gouvernement s'occuper de Montréal, comme il le fait.

M. Ront, Bickerdike, M. P. F., bien qu'il préférerait laisser la construction d'un éleveur à des particuliers, il est enchanté de voir le gouvernement s'occuper de Montréal, comme il le fait.

M. Ront, Bickerdike, M. P. F., bien qu'il préférerait laisser la construction d'un éleveur à des particuliers, il est enchanté de voir le gouvernement s'occuper de Montréal, comme il le fait.

M. Ront, Bickerdike, M. P. F., bien qu'il préférerait laisser la construction d'un éleveur à des particuliers, il est enchanté de voir le gouvernement s'occuper de Montréal, comme il le fait.

M. Ront, Bickerdike, M. P. F., bien qu'il préférerait laisser la construction d'un éleveur à des particuliers, il est enchanté de voir le gouvernement s'occuper de Montréal, comme il le fait.

M. Ront, Bickerdike, M. P. F., bien qu'il préférerait laisser la construction d'un éleveur à des particuliers, il est enchanté de voir le gouvernement s'occuper de Montréal, comme il le fait.

M. Ront, Bickerdike, M. P. F., bien qu'il préférerait laisser la construction d'un éleveur à des particuliers, il est enchanté de voir le gouvernement s'occuper de Montréal, comme il le fait.

M. Ront, Bickerdike, M. P. F., bien qu'il préférerait laisser la construction d'un éleveur à des particuliers, il est enchanté de voir le gouvernement s'occuper de Montréal, comme il le fait.

M. Ront, Bickerdike, M. P. F., bien qu'il préférerait laisser la construction d'un éleveur à des particuliers, il est enchanté de voir le gouvernement s'occuper de Montréal, comme il le fait.

CRIQUES ANGLAISES

Contre la campagne des Philippines

Le "Times" parle de la corruption américaine

London, 20. — Les journaux critiquent la façon dont la fameuse campagne aux Philippines a été conduite par le secrétaire Alger et le général Otis.

La "St James' Gazette" dit: "Le peuple américain a été trompé par son général et par son gouvernement, qui ont supprimé en maintes circonstances la vérité et les surrogations utiles comme cela se fait en Russie."

Le "Pall Mall Gazette" dit: "Les correspondants ont fait leur devoir comme ils le devaient envers le public, comme journalistes et comme gentlemen."

Alger a dirigé le département de la guerre comme une machine politique. Des commandements militaires ont été confiés à des amis politiques, sans qu'on se soit préoccupé de savoir s'ils avaient les capacités nécessaires pour remplir les fonctions qu'on leur confiait et sans qu'on ait eu en vue l'intérêt du pays.

La nouvelle politique impériale des Etats-Unis se trouve discréditée parce qu'elle se trouve associée à un système de corruption plus qu'ordinaire. Mackinley, pour une raison ou pour une autre, est incapable de se débarrasser lui-même de l'aide de son secrétaire de la guerre, lequel, évidemment, se considère comme ayant une influence complète sur le président, et défie sans vergogne l'indignation publique, provoquée par sa mauvaise administration.

Washington, 20. — Au département de la guerre on dit qu'on ne tiendra aucun compte de la protestation des correspondants, relative à la censure aux Philippines. On ne demandera pas d'explications au général Otis. La protestation des correspondants a été longuement discutée dans une conférence qui a eu lieu à la Maison Blanche, et on a décidé de la considérer comme non avenue.

UN VIEUX COLON Decede hier à Warwick (Dépêche spéciale) Somerset, 20. — Le coroner Trigram a été appelé à Warwick hier. Néeisse Cronson, un des vieux colons de ces cantons, était mort après deux heures d'indisposition, à l'âge de 92 ans, chez son fils Victor. Le Dr Ricard a accompagné le coroner. Après informations prises, l'enquête n'a pas été jugée nécessaire.

L'ETNA EN ERUPTION Tremblement de terre en Italie Rome, 20. — L'Etna est entré en éruption hier matin. On a entendu d'abord des bruits souterrains, puis le cratère a vomit des colonnes d'une fumée épaisse et d'énormes masses de sable.

Entrepreneurs Généraux ESTIMES FAITS SUR DEMANDE 6 et 8 rue Cuthbert MONTREAL ENTREPRENEURS ACHETEZ Vos approximations de ciment, de tuyaux, de drainage, de briques à feu et tout ce dont ont besoin les entrepreneurs, chez...

UN MEMBRE DU CLERGE PARLE

Rev. T. Elliott, de Richmond Hill, rend témoignage en faveur des Piliers de Dodd pour les rognons

Une entrevue avec un ministre du clergé, bien connu — son expérience des Piliers de Dodd pour les rognons — il les recommande à tous ceux qui souffrent.

Richmond Hill, 19 juillet. — Le Rev. M. Elliott est arrivé dernièrement d'un voyage d'un mois qu'il a fait dans l'exercice de ses devoirs de membre du clergé de la paroisse. Il y a eu quelques temps, une lettre de M. Elliott fut imprimée dans les journaux, donnant son opinion sur les pilules de Dadd pour les rognons. La lettre se lit comme suit: "Je considère les Piliers de Dadd pour les rognons comme un remède bon, honnête et de confiance pour les maladies pour lesquelles il est recommandé. Quand j'entends les gens se plaindre de maux de reins ou de rhumatismes, je leur dis toujours, pourquoi ne prenez-vous pas des pilules de Dadd pour les rognons? Je tiens à dire que le témoignage que je donne ici n'a pas été sollicité, et c'est seulement dans le but d'être utile aux gens que je permets que mon nom soit publié à ce sujet."

Pendant qu'il retournait à Richmond Hill, M. Elliott a été interviewé à Toronto et on lui demanda s'il avait remarqué que les pilules de Dadd pour les rognons, étaient d'un usage général pour les maladies telles que le Bright, le diabète, le rhumatisme, les maux de dos, le lumbago, la sciatique, la névralgie, les maladies nerveuses, la goutte, les troubles urinaires et de la vessie, les impuretés du sang, les faiblesses féminines, etc.

M. Elliott, qui est la personnification de la santé, a répondu d'une manière emphatique dans l'affirmative, et ajouta qu'il recommandait toujours les pilules de Dadd pour les rognons à tous ceux qui souffrent de ces maladies et qui ne connaissent pas ou doutent de la valeur des pilules de Dadd pour les rognons.

M. Wideman, de Dunroon, qui a été malade de rhumatismes, et a été obligé de garder le lit pendant cinq mois, lui a recommandé, à lui-même, de prendre ces pilules. "La dernière fois que je l'ai vu avant qu'il commence à prendre des pilules de Dadd pour les rognons, dit M. Elliott, je pensai que le prochain fois que nous nous rencontrerions, ce serait à ses funérailles." Malgré cela, M. Wideman est vivant et bien aujourd'hui, grâce seulement aux pilules de Dadd pour les rognons. M. Elliott dit qu'un nombre étonnant de gens emploient les pilules de Dadd pour les rognons dans les différentes villes qu'il visite, et que tous sont enchantés de la sûre perspective qu'ils ont maintenant de se rétablir.

Femmes malades et faibles, employez les Tablettes Royales Rollens. Caisse Nationale... D'ECONOMIE

TERRENEUVE Le trajet le plus rapide et le plus sûr pour les voyageurs et le fret, pour Terre-Neuve. Chemin de fer de Terre-Neuve et service de cotier de steamer.

GROTHE FRERES Entrepreneurs Généraux ESTIMES FAITS SUR DEMANDE 6 et 8 rue Cuthbert MONTREAL ENTREPRENEURS ACHETEZ Vos approximations de ciment, de tuyaux, de drainage, de briques à feu et tout ce dont ont besoin les entrepreneurs, chez...

Entrepreneurs Généraux ESTIMES FAITS SUR DEMANDE 6 et 8 rue Cuthbert MONTREAL ENTREPRENEURS ACHETEZ Vos approximations de ciment, de tuyaux, de drainage, de briques à feu et tout ce dont ont besoin les entrepreneurs, chez...

Entrepreneurs Généraux ESTIMES FAITS SUR DEMANDE 6 et 8 rue Cuthbert MONTREAL ENTREPRENEURS ACHETEZ Vos approximations de ciment, de tuyaux, de drainage, de briques à feu et tout ce dont ont besoin les entrepreneurs, chez...

UN TRESOR HEINTZMAN MODELE K. Un Piano valant ordinairement \$400 POUR \$350

Les ventes des Pianos Heintzman ont continuellement augmenté. Chaque année il y a une augmentation et une demande constantes. Ceci n'est que la récompense du mérite. Leur mérite à établir leur succès durable. Le modèle que nous annonçons ci-dessus est le Piano Heintzman le plus populaire qui soit fabriqué. Venez nous voir ou écrivez nous pour avoir d'autres détails. On fait des conditions faciles.

LINDSAY-NORDHEIMER & CIE, 2366 rue Ste-Catherine

HENRY MORGAN & CIE Colonial House Square Phillips

Département de la Bonneterie MOITIE PRIX

Bas de bicyclistes pour petits garçons, dimensions et prix variés; corps en coton et en mérinos pour enfants; bas de cachemire tan, devant brodé; guêtres de bicyclistes pour dames. Bas de fil tan pour jeunes filles, dimensions variées.

Sur la même table sera étalé Un Grand Assortiment d'Articles pour le Cou pour Hommes Four-in-Hand et Ruban, à écarter à moitié prix. Cravates à nœud de fantaisie en soie, pour hommes, 10c, anciens prix, 35c, 40c, 50c.

Sweaters tout laine, bleu-marin, blanc et cardinal, pour hommes. Escompte de 20 pour cent. Costumes de bain de petites dimensions, pour hommes. Escompte de 33 1/3 pour cent.

Chemises élastiques pour petits garçons, 10c, anciens prix, 20c et 30c. Echantillons de vêtements de dessous en laine naturelle, pour hommes, à moitié prix. Tous les genres de chemises négligées pour hommes, escompte de 25 pour cent.

Département des Chaussures - Vente d'Eté Souliers - Les anciens prix sur la table à \$2.00 étaient de \$2.25, \$2.50, \$2.75, \$3.00, \$3.25, \$3.50 et \$4.50.

Souliers - Les anciens prix sur la table à \$2.25 étaient de \$3 et \$3.50. Souliers - Les anciens prix sur la table à \$2.50 étaient de \$3, \$3.50, \$4.00 et \$4.50. Souliers - Les anciens prix sur la table à \$3.00 étaient de \$3.50, \$4.00, \$4.50, \$5.00 et \$6.00.

Souliers - Les anciens prix sur la table à \$3.50 étaient de \$4.00, \$4.50, \$5.00 et \$6.00. Les clients constateront que ces articles sont d'une valeur remarquable et nous leur conseillons de les voir de suite. Commandes par la poste soigneusement exécutées. Echantillons envoyés et renseignements fournis.

HENRY MORGAN & CO., Montreal

JOHN MURPHY & CIE Vente Rapide

Les 30,000 verges de Mousseline, dessins les plus nouveaux et les plus beaux, que nous avons mises Lundi sur nos comptoirs, se vendent rapidement comme nous nous y attendions. Des articles de leur valeur se vendent invariablement très rapidement. Les personnes qui se proposent d'acheter ne devraient pas tarder à faire leur choix.

LOT No 1 - 10,000 verges et environ 75 patrons, au choix valant de 30c à 40c la verge. 12 1/2c la A votre choix

LOT No 2 - 20,000 verges, environ 150 patrons, au choix, bonne valeur de 25c à 30c la verge. 10c la A écarter à...

1000 Paniers Echantillons Achetés à un prix qui nous permettra de les offrir à des prix très réduits. De plus nous déduisons de 25 Pour Cent Ceci veut dire que vous les achetez juste à moitié prix!

Moitié Prix Pour panier de fantaisie à papier. Pour panier à ouvrage de fantaisie. Pour panier de fantaisie de tous genres. Tous ces beaux paniers seront exposés sur des tables spéciales à l'étage principal

John Murphy & Cie., 2343 RUE SAINTE-CATHERINE, Coin de la rue Metcalfe. CONDITIONS: COMPTANT. Téléphone Up 933.

Rhumatisme 24 heures DOULEURS CALMEES APRES UNE SEULE APPLICATION LA CIE CHIMIQUE ROYALE, agents pour le Canada, 79 rue St-Jacques, B. P. 974 Montreal.

LA PATRIE

MONTREAL, 20 JUILLET 1899

NOUS DEPENSONS

Mais le peuple sait comment et pourquoi

Les torys sont scandalisés par les estimés supplémentaires que l'hon. M. Fielding a déposés devant les Chambres. Ils crient à la dépense et se pâment de désespoir en songeant que nous pouvons vider la caisse publique. Leurs attitudes, leurs gestes, leurs grimaces font pouffer de rire.

Oui, nous dépensons, mais c'est parce que le pays progresse et se développe, c'est parce que la population augmente à vue d'œil, c'est parce que les affaires vont rondement, c'est parce que de grands travaux publics s'imposent, c'est parce qu'il faut outiller nos ports, améliorer la route du St-Laurent.

Mais nos adversaires croient-ils que nous avons pu creuser sans dépenser un sou un réseau de canaux qui a coûté \$60,000,000 au pays ? Croient-ils que nous allons outiller le port de Montréal, construire un éclusier à St-Jean, N. B., et à Fort Colborne, agrandir le bassin de radoub de Lévis sans qu'un tire un sou de la caisse publique ?

Croient-ils que le chenal entre Montréal et Québec va s'améliorer tout seul ? Croient-ils que le gouvernement a tort de dépenser \$175,000 à l'Exposition de 1900 pour bien faire connaître le Canada à l'étranger ?

Croient-ils que l'hon. M. Tarte commet des crimes en faisant réparer ou prolonger les quais de Longueuil, de Verdun, de Ste-Anne de Bellevue, de St-Roch des Aulnaies, du Cap à l'Aigle, de Cacouna, de Chicoutimi et d'une vingtaine d'autres endroits dans la province de Québec ?

Croient-ils que nous avons tort de payer les sommes énormes qu'entraîne l'administration du Yukon ? Mais, alors, les insensés, ils ne comprennent pas que l'outillage de nos ports, que l'amélioration de la route du St-Laurent, que le creusement de nos canaux va nous apporter un accroissement énorme de trafic.

Il ne savent donc pas que le Yukon nous rapporte encore plus qu'il ne nous coûte. Saisissent-ils qu'il nous en coûte une assez jolie somme pour prolonger l'Intercolonial, mais que désormais cette voie ferrée va payer ses dépenses ?

Vous qui lisez les journaux "bleus", avez-vous remarqué qu'ils ne rient ni au scandale, ni au gaspillage, qu'ils ne condamnent aucun des travaux que va faire exécuter le gouvernement, mais qu'ils se contentent de crier : Vous augmentez la dépense ! Nous dépensons de l'argent parce que les revenus augmentent et qu'il reste de grandes choses à faire pour pousser notre pays de l'avant. Ma chère sœur est placée dans l'intérêt du pays.

Les impôts ont été diminués, le tarif a été réformé, le peuple a été soulagé et le gouvernement ne fait que son devoir en poursuivant sa politique actuelle. Au temps des torys, on jetait les millions dans des entreprises scandaleuses comme le pont Curran et le bassin de Lévis on jetait les millions dans les poches de McGreevy et de Langrevin, dans les goussets des favoris, on tripotait l'argent du peuple, on augmentait les dépenses en augmentant le nombre des employés, en donnant des gros contrats. Et avec tout cela, le pays était loin de prospérer !

S'il compare les œuvres du régime actuel avec les œuvres de l'ancien régime, le peuple ne peut faire autrement que de crier : Vive Laurier.

TENTATIVE D'ASSASSINAT Le Sénat veut tuer le bill du renouveau des comtés. Mais le Sénat ignore ou oublie que cette réforme était inscrite dans notre programme de 1893 et que le peuple a porté notre parti au pouvoir avec l'entente que nos chefs et leurs lieutenants travailleraient à la réalisation de ce même programme, adopté en grande convention publique.

LES AFFAIRES PROVINCIALES

Qu'apportera au gouvernement de Québec l'exercice expiré le 30 juin dernier ? Aurons-nous un déficit ou un surplus ?

Nous ne le saurons probablement pas avant une quinzaine de jours, mais nous avons raison de croire que le résultat sera assez satisfaisant. Si nous avons un léger déficit, le peuple n'aura pas trop à s'en plaindre, car il n'a pas dû oublier que le dernier exercice du régime Flynn a été marqué par un énorme déficit de près de \$900,000.

En une seule année d'administration, M. Marchand et ses collègues ont réduit ce déficit à près de \$200,000 et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la seconde année d'administration n'aurait pu faire disparaître toutes les traces du fameux découvert de \$900,000.

Ne perdons pas de vue que nos adversaires croient de paroles adouces, quoiqu'ils eussent un revenu additionnel d'environ un demi-million provenant des taxes directes, revenus que le gouvernement actuel n'a point.

Pour arriver à pouvoir équilibrer notre budget, M. Marchand et ses collègues n'ont eu que les revenus ordinaires et il leur a fallu faire des prodiges d'économie pour atteindre leur but.

Nous avons assez foi dans l'œuvre de relèvement poursuivie par l'hon. M. Marchand pour croire encore à la possibilité d'un léger surplus. Quelle tête ferait les saintes âmes du "Courrier du Canada", s'il fallait que le gouvernement libéral de Québec annouât au peuple pour l'exercice 1898-99 que les dépenses ont été moindres que les revenus !

Il y a si longtemps que nous n'avons pas eu de surplus. Toutefois, surplus ou non, le peuple, nous en sommes sûr, sera satisfait des opérations de l'exercice expiré.

LES COMMISSIONS SCOLAIRES

De nombreuses lettres reçues depuis quelques jours nous laissent croire que la nouvelle loi scolaire ne paraît pas très connue dans les campagnes. Or, il est une clause de cette nouvelle loi qui ne doit pas être ignorée, c'est celle qui décrit ce qu'on appelle le commissaire d'écoles et que les séances des commissions scolaires seront maintenant publiques.

Nous conseillons à nos amis dans toute la province de voir à l'exécution de cette clause. Ils ont le devoir d'aider au gouvernement à promouvoir la cause de l'enseignement primaire et à faire avancer notre province. Les masses ont soif de réformes scolaires, c'est pourquoi le gouvernement Marchand leur a donné une nouvelle loi qui ne peut faire autrement que de développer l'instruction publique chez nous. Ne laissons pas les feignisseurs jouer avec le nouveau statut.

C'est l'école qui fait les jeunes générations robustes et qui outille la jeunesse pour la lutte de la vie. Comprend-on maintenant qu'il est de la plus haute importance que l'école ne soit plus sous la direction d'individus ne sachant ni lire ni écrire ?

L'ARBITRAGE ENTRE LES PEUPLES

Le comité de rédaction de l'arbitrage a à la Conférence de La Haye, a terminé l'examen, en seconde lecture, du projet de sir Julian Pauncefote et a commencé l'examen des articles du projet russe d'arbitrage, lesquels sont groupés sous le nouveau titre de "La justice arbitrale et les litiges qui en relèvent."

Voici les premiers changements effectués dans le projet de sir J. Pauncefote. Au lieu de deux personnes par puissance pour la liste des juges, chaque puissance pourra en désigner jusqu'à quatre.

Les représentants à La Haye des puissances signataires, sous la présidence du ministre des affaires étrangères hollandais, remplacent le conseil d'administration de l'article 6 du projet de sir J. Pauncefote. Cette modification a été suggérée par sir J. Pauncefote lui-même.

M. Bourgeois, dans la séance d'hier, a fait adopter le principe que, en cas de conflit entre deux pays, les autres nations devraient lui rappeler l'existence d'une Cour permanente d'arbitrage chargée de résoudre pratiquement les conflits.

HOMMAGES DE LA PRESSE

A la mémoire de l'honorable M. Geoffroy

Du "Courrier de St-Hyacinthe" : "M. Geoffroy était un des gloires du barreau. Cette gloire disparaît prématurément. Il était très brillant, estimé de ses confrères au plus haut degré et surtout aimé des jeunes. Il était pour eux un exemple de dévouement. En politique, il a été un ami sincère de son parti quoiqu'il soit entré dans la vie publique à son corps défendant. Il n'a jamais tant sa profession il ne s'est jamais fait d'ennemis en politique."

Du "Chronicle" : "La perte de M. Geoffroy sera tout particulièrement regrettable par les Canadiens-français de cette province, et tous les Canadiens reconnaîtront que c'en est une plus grande encore pour le pays. L'un des membres les plus éminents du barreau, un gentilhomme accompli, vaillamment et qui était l'hon. C. A. Geoffroy."

Rien que libéral convaincu, ce n'est que dans ces dernières années que l'on a vu M. Geoffroy entrer dans l'arène politique. Sa présence dans le gouvernement, comme ministre sans portefeuille, fut tout particulièrement agréable à un grand nombre de ses admirateurs. Sa mort, bien que prévue, ne les laissera pas moins, de même qu'elle causera un sincère regret à tous ceux qui ont eu l'avantage de connaître et d'apprécier ses éminentes qualités."

LE "HERALD" : "Feu l'hon. C. A. Geoffroy jouissait, à un très haut degré, de la confiance et de l'amitié de la population anglaise de cette province. En sa qualité d'avocat, il était regardé par eux comme la tête de la profession, et ils recherchaient ses avis aussi fréquemment que s'il avait été un dos leurs. Comme politicien, il était regardé par ses collègues anglais comme un homme que l'on doit croire et suivre. Ils ont senti instinctivement qu'il était un défenseur de toutes les considérations mesquines de race et de croyances, considérations qui nous divisent trop souvent, et ils se sentaient honorés, comme il se sentait lui-même, de lui accorder leur plus entière confiance."

Comme sir Wilfrid Laurier, M. Geoffroy fut beaucoup pour faire régner l'harmonie entre les deux races, et son influence dans ce mouvement aurait encore été plus précieuse s'il avait plus aimé la vie politique. A ce point de vue, sa mort prématurée constitue une perte pour la société en général, perte qu'il est difficile de mesurer. Le Canada peut difficilement produire des hommes de force d'intelligence et de caractère comme M. Geoffroy, qui s'appliquaient à parfaire l'unité nationale et la force de la nation."

LE "TIMES" de Hamilton, Ont. : "L'hon. C. A. Geoffroy était un homme très capable, possédant beaucoup de logique et d'esprit, sa mort est une grande perte non seulement pour le parti libéral, mais pour le pays tout entier."

LE "ADVERTISER" de London, Ont. : "L'hon. C. A. Geoffroy, ministre sans portefeuille dans le gouvernement du Dominion, est mort ce matin à Dorion, Qué. M. Geoffroy était l'un des plus beaux types de Canadiens-français, il était l'une des têtes du barreau de Québec. C'était un homme d'une grande habileté et possédait beaucoup de charme personnel, idole de ses constituants et populaire parmi les deux partis à la Chambre des Communes. En M. Geoffroy, Ives et Sanford, le Canada a perdu en quelques jours trois de ses plus forts représentants."

Mgr Bruchési, qui est rentré à Montréal cet après-midi, donnera "l'absoute" au service de demain. Sa Grandeur, comme toutes les personnes présentes aux derniers moments de notre ami, a été très touchée des sentiments si chrétiens avec lesquels il a vu s'approcher la mort. C'est lui-même en effet qui déclarait samedi dernier : "J'ai arrangé avec mon frère tout ce qui regarde les affaires d'ici-bas, maintenant il faut s'occuper du spirituel". Et quand on lui demanda s'il faisait le sacrifice de sa vie, il répondit avec la franchise et la simplicité que nous lui connaissions : "Je le fais du mieux que je puis" et balança un peu la voix il ajouta : "J'espère que tous les miens se résigneront comme moi."

LE CLUB GEOFFROY — RESOLUTIONS DE CONDOLÉANCES ADOPTÉES HIER SOIR. Le Club Geoffroy, à sa séance d'hier sous la présidence de M. Pierre Dubois, a passé des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de l'hon. C. A. Geoffroy. A l'ouverture de la séance, M. A. Germain, avocat, C.R., a été appelé par le président à adresser la parole sur le douloureux événement qui vient de frapper le club.

M. Germain a fait en termes émus l'éloge du défunt et de sa famille ; il a rappelé au club le devoir tout particulier qui lui incombait de vénérer la mémoire du regretté défunt, et que les membres étaient tous de porter le deuil de leur vénéral patron M. l'abbé Lebeuf, avocat, C.R., a ensuite adressé la parole et fait une vigoureuse oraison funèbre de l'illustre défunt.

M. Z. Brabant, L. O. Maille, L. A. McCreary et A. Bergevin ont tour à tour fait l'éloge du défunt et exprimé en termes éloquents et nobles les bons sentiments à l'occasion de cette mort si inattendue.

Ensuite les propositions suivantes ont été proposées et adoptées. Proposé par M. Aristide Foisy, secondé par M. Z. Brabant. "Que les membres de ce club ont appris avec la plus profonde douleur la perte immense que le parti libéral vient de faire par la mort prématurée de l'hon. C. A. Geoffroy, l'un de ses membres les plus illustres et les plus estimés."

Proposé par M. Nazaire Siméon, secondé par M. Edouard Blangere. "Que les membres de ce club s'associent au deuil général dans lequel sont plongés non seulement les habitants de cette province, mais du Canada tout entier, par la mort inattendue d'un de ses enfants les plus illustres, l'une de nos gloires nationales."

TROUVE MORT

Enquête du coroner

Le coroner McMahon a reçu avis ce midi qu'un jeune homme était mort subitement au No 300 de la rue Frontenac.

M. McMahon a aussi donné permission que l'on enterre le corps du jeune Stinnington qui est noyé dans le canal, dans les circonstances que nous avons racontées hier. Le coroner n'a pas cru nécessaire de tenir une enquête. Le cadavre a été repêché peu après ce malheureux accident, et transporté à la demeure de son père, A. Westmount.

Il n'y aura pas d'enquête, probablement, dans le cas d'un enfant qui a été égaré près du No 260 rue Ivesville, par une voiture. Il paraîtrait que l'enfant s'amusa à jouer avec des petits compagnons sur le trottoir, et à un moment donné, alla se jeter sous les pieds du cheval. M. Charles Lacroix, officier du coroner, est aussitôt parti pour s'enquérir des faits.

C. P. CHAGNOY, Secrétaire. LE CLUB DE LA GALETTE CLUB MARCHAND

Ce soir, à l'hôtel de ville de Ste-Cunifonde, à 8 heures p. m., sera tenue une assemblée spéciale du Club Marchand, afin de passer des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de l'hon. C. A. Geoffroy, M. P.

Par ordre, A. E. J. BISSONNET. A une assemblée spéciale des membres du Cercle de la Galette, tenue hier soir, le 19 juillet dernier, causant par la même des blessures à Mme L. A. Lefebvre, femme de M. l'avocat Lefebvre et à sa jeune enfant. L'un des témoins principalement a été M. W. Moore qui attendait le char allant vers l'est, de la rue Ste-Catherine, et ce, en route, et qui a pu réussir à saisir le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

UNE TROUPE DE SINGES

Si oui, amenez-les voir la troupe de singes dressés au Parc Schomer, il y a des singes de toutes espèces, petits et gros babouins de toutes les couleurs, imitant Blondin sur le fil de fer traversant le Niagara, allant en bicyclette, faisant du gymnase, équilibre, etc. C'est une représentation qui restera gravée dans la mémoire de tous les enfants et vous vous amuserez vous-mêmes en les voyant rire à gorge déployée. Tout le programme est varié et attrayant. Représentations à 3 et 8 heures. 123-2

JUGEMENT INTERESSANT La rue appartient aux piétons et non aux cochers. Le juge Poirier a rendu jugement ce matin dans la cause d'un cocher de place nommé Alfred Rioux, accusé d'être tombé sur sa voiture à l'angle des rues Ste-Catherine et Bleury, vers les huit heures du soir, le 19 juillet dernier, causant par la même des blessures à Mme L. A. Lefebvre, femme de M. l'avocat Lefebvre et à sa jeune enfant. L'un des témoins principalement a été M. W. Moore qui attendait le char allant vers l'est, de la rue Ste-Catherine, et ce, en route, et qui a pu réussir à saisir le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

Comme il Etait Autrefois

Quand, pour la première fois, le pied humain fut introduit dans une chaussure, il était exactement comme l'avait fait la nature — fort, symétrique et beau.

Seize siècles de tortures dans des chaussures trop étroites et de formes monstrueuses en ont fait ce qu'il est aujourd'hui. Les "Chaussures Slater" sont faites pour convenir aux pieds tels qu'ils sont aujourd'hui. Le confort vient en premier lieu, mais la bonne apparence n'est jamais oubliée. Douze formes, six largeurs, toutes les dimensions, tous les cuirs et couleurs. Cousues à la Trepointe Goodyear. Le nom et le prix sont marqués sur les semelles. \$3.50 et \$5.00.

MARKER DE FABRIQUE A VENDRE DANS DEUX MAGASINS SEULEMENT Les Magasins de Chaussures Slater, 225 rue St-Jacques (Département postal visé de l'éch. J. Henderson & Cie.) Tel. Main 430 2315 rue Ste-Catherine (Près de la rue Mansfield) Tel. Up. 1309

NOUVELLES DE FALL RIVER Un vieillard accusé d'un crime affreux LA POLICE N'A PU ENCORE LE REJOINDRE L'épidémie de la petite vérole a coûté \$17,878

Le juge Poirier a rendu jugement ce matin dans la cause d'un cocher de place nommé Alfred Rioux, accusé d'être tombé sur sa voiture à l'angle des rues Ste-Catherine et Bleury, vers les huit heures du soir, le 19 juillet dernier, causant par la même des blessures à Mme L. A. Lefebvre, femme de M. l'avocat Lefebvre et à sa jeune enfant. L'un des témoins principalement a été M. W. Moore qui attendait le char allant vers l'est, de la rue Ste-Catherine, et ce, en route, et qui a pu réussir à saisir le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.

M. Brodeur (avocat de la poursuite) soutient que la rue appartient aux piétons et non aux cochers. L'accusé, le cheval à la bride et l'arrêter afin d'avoir le numéro de son conducteur. Dans l'intervalle cependant, Mme Lefebvre et son enfant avaient été renversées et transportées dans une pharmacie voisine.



THE SLATER SHOE MAKERS MONTREAL

MARKER DE FABRIQUE A VENDRE DANS DEUX MAGASINS SEULEMENT

NOUVELLES DE FALL RIVER

LA POLICE N'A PU ENCORE LE REJOINDRE

L'épidémie de la petite vérole a coûté \$17,878

MADAME FLOSSIE LA BLANCHE

MORTE SUBITEMENT

ENTRE CHORISTES

JAMBONS BOUILLIS LANGUES CUITES

The Laing Packing and Provision Co. Ltd. 7 MAGASINS DE DETAIL

Les Paroles s'Oublient! Les Ecrits Restent! "INSURANCE"

AMESSE & CIE., Tel. Bell Est 1535. No 1818 Ste-Catherine, Montréal.

FEUILLETON DE "LA PATRIE"

La Demoiselle du Chateau

—Alors, comme cela, tu seras pleinement satisfait quand tu auras illustré le nom de Gérard? répéta vivement le général en se croisant les bras et en se plantant devant son fils...

A BERTHIERVILLE

(De notre correspondant particulier) Berthierville, 20. — Les exercices de la semaine des dames de Sainte-Anne sont commencés lundi soir, le 17...

—M. Oscar Paquet, barbier de la ville de Berthier, a, vendredi dernier au soir, capturé un insecte de la couleur d'un escarbot et que nous croyons être un "kissing bug" qui s'était aventuré dans la "shop" de M. Paquet...

—Le groupe des Kinsners a donné hier, dans la salle de l'hôtel de ville à Berthier, une jolie représentation qui, pour les succès remportés, a rencontré trop peu d'encouragement...

Femmes malades et faibles, employez les Tablettes Royales Rollens.

LA ROYAL ELECTRIC

M. R. Forget élu président et M. Strathy, vice-président

MM. Morrice et Béique démissionnent

M. Rodolphe Forget a été, hier, élu président de la Royal Electric et le lieutenant-colonel J. A. L. Strathy, vice-président. La nouvelle a été annoncée aussitôt après l'assemblée des directeurs, à 3 heures, et elle a été généralement accueillie avec satisfaction par le public et les amis de la société.

LA STANDARD LIGHT

Les directeurs approuvent l'emprunt de \$75,000

Les directeurs de la Standard Light & Power Company se sont réunis hier, sous la présidence de M. McLea Walbank.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 20. — Les journaux dreyfusistes racontent que M. Quesnay de Beaurepaire, lorsqu'il a reçu une sommation de comparaître devant le conseil de guerre de Rennes, a cru que c'était un tour que lui jouaient les dreyfusistes...

LES PRISONNIERS ESPAGNOLS

Madrid, 20. — Un incident s'est produit aujourd'hui au sénat. Plusieurs députations de femmes, qui ont des parents parmi les prisonniers retenus par les Philippines, ont demandé une audience à M. Silvela, président du conseil...

LORD MINTO

Halifax, N.E. 20. — Le gouverneur-général lord Minto, viendra en cette ville vers la fin du mois d'août. Les autorités militaires préparent un grand tournoi qui durera trois jours, les 30 et 31 août et le 1er septembre.

GREVE A NEW-YORK

New York, 20. — Les grévistes de la Cie de tramway Metropolitan ont été arrêtés et sont rassemblés en face de la 130e et de la 131e avenue, et ont essayé d'empêcher les tramways de circuler.

LE CABLE DU PACIFIQUE

London, 20. — On a rendu la décision du gouvernement australien au sujet des nouvelles propositions faites à la dernière conférence à propos du projet des câbles du Pacifique.

ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER

Portsmouth, Ohio, 20. — Trois employés de chemin de fer ont été tués et trois grièvement blessés dans une collision qui a eu lieu à Havertill, entre un train de fret et un train de voyageurs.

EFFET UNIVERSEL

A tous les âges, le BAUME RHUMAL soulage et guérit sans effort.

A ST-HUBERT

Visite de la société chorale de Laprairie

NOUVELLES DIVERSES

St-Hubert, 20. — Nous avons eu dimanche passé la visite de la Société Chorale de Laprairie. Cette société a fait ses débuts dans la charmante petite paroisse de St-Hubert, dont M. F. A. Baillargé est le curé.

Messe en C. de Chs. Gounod, Kyrie, Gloria, Sanctus, Agnus par le chœur. Offertoire, O Salutaris, duo, de Frs. Rica, par Henri Victor et Frs. Lefebvre.

A LACHINE

Assemblée des commissaires d'écoles

Les nouveaux commissaires catholiques de la ville de Lachine se sont réunis hier, pour la première fois, au soir.

S'EST-IL NOYÉ ?

Dans un moment de délire causé par l'ivresse. Un nommé John Furley, assistant mécanicien à bord du vapeur Turret Chief, qui a quitté le port hier matin, manquant à l'appel...

A BATISCAN

Batiscan, 20. — Les scieries de MM. Price & Brothers, bâties depuis peu, fonctionnent à merveille.

Conserviez la fraîcheur de la tête

Conserviez la fraîcheur de la tête et les intestins libres, c'est un vrai bien-être. L'Extrait de Malt Liquide D'O'KEEFE est fait par une maison canadienne avec du Malt d'Orge canadien...

Paquette & Godbout

De Portes, Chassis, Jalousies, Moulures de toutes sortes, Découpages, Tourages etc.

L. E. POIRIER & CIE

Peintres et Décorateurs 198 rue Saint-Hubert

SOMMIERS HERCULES EN FIL DE FER

Un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps. Fabricés par H. R. IVES & CIE

AUX PHILIPPINES

Les dernières victimes de la guerre

La situation, selon le général Otis

Manille, 20. — Le rapport sur les maladies des Philippines pour la semaine dernière est le suivant: Fièvre typhoïde, 23 cas; fièvre paludéenne, 15; dysenterie, 23; diarrhée, 171; maladies des intestins, 6; embarras gastriques, 13; blessés, 116; frappés d'insolence, 1; maladies dans les yeux, 10; maladies non déterminées, 316; autres maladies, 256. Total, 1,378.

Le département d'Etat a reçu hier de la commission des Philippines une dépêche relative à la déclaration de guerre de la commission au gouvernement municipal de Manille et à la province de Cavite.

Cours d'Art Gratuits

The Canadian Royal Art Union, Limited, de Montréal, Canada, offre des cours d'art gratuits aux personnes qui le désirent.

L'Extrait de Malt Liquide D'O'KEEFE

Est fait par une maison canadienne avec du Malt d'Orge canadien, pour les Canadiens. C'est le meilleur extrait de Malt Liquide qui existe, et tous les principaux médecins du Canada vous le diront.

W. LOYD WOOD, Pharmacies en Gros

Paquette & Godbout

De Portes, Chassis, Jalousies, Moulures de toutes sortes, Découpages, Tourages etc.

L. E. POIRIER & CIE

Peintres et Décorateurs 198 rue Saint-Hubert

SOMMIERS HERCULES EN FIL DE FER

Un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps. Fabricés par H. R. IVES & CIE

AVERTISSEMENT Ceci est la boîte que l'on imite SEAL BRAND COFFEE CHASE & SANBORN

Avant... l'Inventaire THOMAS LIGGET 1884 Rue Notre-Dame 2446 Rue Ste-Catherine et Ottawa, Ont.

THOMAS LIGGET 1884 Rue Notre-Dame 2446 Rue Ste-Catherine et Ottawa, Ont.

Peintures Préparées Pour l'Extérieur et l'Intérieur Meilleure Qualité LES PEINTRES VERNISSEURS P. D. Dods & Cie

Les Brosses D'Eddy Pour la Maison Les Chevaux Le Plancher Et le Poêle L. E. POIRIER & CIE

M. LEDUC, M.P.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Leduc, député de Nicolet, prend beaucoup de mieux et que ses amis n'ont plus raison d'être inquiets sur l'issue de la maladie.

M. Leduc pourra reprendre son siège aux Communes avant la fin de la session.

Le feu l'hon. C. A. Geoffrion était estimé de tous les citoyens du comté de Verchères; un grand nombre l'avaient pour ainsi dire, en vénération. M. L. A. Bouquet, de Verennes, était l'un de ses plus grands admirateurs. "Je connaissais l'hon. C. A. Geoffrion, disait-il ce matin au reporter de "La Patrie", depuis son enfance. Il est né à quelques arpents de chez mes parents, sur la côte de Verennes, et comme parent je visitais la famille. J'ai toujours trouvé notre regretté Alphonse gai, jovial et pétillant d'esprit. Il partit de Verennes et je le perdais presque de vue. Après quelques années, je le retrouvai au Barreau et nos relations ont toujours été suivies durant plus de 30 ans. J'ai toujours eu pour lui la plus grande estime. Il était tout-à-fait un grand homme, mais il était franc et juste. C'est ce que j'admire chez lui. La paroisse de Verennes perd un de ses enfants les plus illustres qu'elle ait jamais fournis à la société. Aussi le deuil est général dans la paroisse. Les drapeaux sont en berne partout. Un nombreux délégué des citoyens de Verennes assistera aux funérailles.

LE CLUB PREFONTAINE

A une nombreuse assemblée des membres du club Préfontaine tenue hier soir, les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Il est proposé par M. Jos. Leduc, président, L. P. Dupré, avocat, D. Mariel, Cyr. Lajoie, G. Marceau, Dr. H. Théron, F. Sauvageau, président du club libéral des entrepreneurs, F. X. Tremblay, M. E. Sauvageau, Leclerc, Arthur Beauchemin, C. T. Jetté, Thomas Bourdon, Pierre Leclerc, Lambert Paquette, Stephen Gélinas, Arthur Chayer, H. H. Fafard, N. Martineau, Pierre Gauthier, secondés par L. N. Cadieux de Courville, Pierre Picotte, R. Charbonneau, Ant. Jeanne, J. Lamthier, A. Jetté, O. Boudé, W. Rose, Ed. Bastien, Arthur Lafond, Albert Tremblay, Arthur Jolivet, Edouard Voisard, José Lorenzo Prince, R. L. Millette, Jos. Martineau.

"Que le club Préfontaine perd en la personne de l'hon. M. Geoffrion, C. R., et ministre de la Couronne, l'un de ses membres les plus remarquables.

"Que le Canada perd en la personne de l'hon. M. Geoffrion un de ses enfants les plus distingués, le parti libéral un serviteur dévoué et désintéressé, un conseil éclairé et prudent, le Barreau, une de ses gloires les plus pures et les Canadiens-français un patriote généreux et intrépide.

"Que le club Préfontaine pour témoigner du grand regret que lui cause cette mort prématurée prenne le deuil pendant un mois.

"Que les membres assistent en corps et soient revêtus de leurs insignes, au cortège pour se rendre sur les bords de la rivière au tombeau.

"Que les copies des présentes résolutions soient envoyées aux journaux et à la famille du regretté défunt.

Après lecture de ces résolutions, M. le président Jos. Leduc, fit en termes émus l'éloge de l'illustre défunt et invita les orateurs suivants qui adressèrent la parole: M. E. X. Tremblay, M. E. Sauvageau, Pierre Picotte, M. Fafard, Beauchemin, Lorenzo Prince, M. C. T. Jetté, M. Bissonnette, Dr. B. Théron et L. N. Cadieux de Courville.

ASSOCIATION LIBERALE DU COMTE DE CHAMBLAY. A une assemblée de l'Association libérale du comté de Chamblay, tenue à Longueuil, le dix-neuf juillet 1899, à l'occasion de la mort de l'hon. C. A. Geoffrion, député des comtés de Chamblay et Verchères, et ministre au Parlement fédéral, il a été proposé par MM. Elie Mailhé, Maurice Perrault, Charles Quiry, Elie Fauriol et J. O. Lussier, secondés par Eugène Denicourt, Dr Louis Trudel, Raymond Achin et Alfred Préfontaine, que les résolutions suivantes soient immédiatement passées par les membres présents:

1. Que c'est avec une profonde douleur que les électeurs de Chamblay et Verchères ont appris le décès prématuré de l'illustre avocat et du citoyen intègre qui les représentait au parlement d'Ottawa.

2. Que l'illustre défunt par son honnêteté, sa franchise, ses capacités intellectuelles et ses qualités de cœur, s'était acquis l'estime et l'amitié de tous ceux qu'il ont connus.

3. Que non seulement le Barreau de la province de Québec au milieu duquel il brillait au premier rang, mais la nation entière perd en la personnalité de l'hon. C. A. Geoffrion, une tête dirigeante et un de ses membres les plus distingués.

4. Que la haute position atteinte dans la profession d'avocat et dans la politique par l'ex-ministre, était le résultat unique du travail et des qualités supérieures dont était doué ce grand citoyen.

5. Que l'Association libérale du comté de Chamblay désire offrir ses condoléances et ses sympathies à la famille de leur ancien député.

6. Que les présentes résolutions soient publiées dans les journaux et qu'une copie soit envoyée à Mme Geoffrion.

MICHEL VIGER, Président. HENRI ST-MARS, Secrétaire.

CLUB LIBERAL DE ST-HENRI

Le Club Libéral de St-Henri s'assemble ce soir, à 8.30 heures, à la salle Nivard, coin des rues Metcalfe et Notre-Dame.

MONTREAL REFORM CLUB

Les membres du Montreal Reform Club, 26 rue Catchart, sont priés de se réunir demain soir, samedi, pour passer des résolutions de condoléances, à l'occasion de la mort de l'honorable M. Geoffrion.

PERSONNEL

M. A. Désilets, avocat, et Mme Désilets, sont partis pour un voyage de quinze jours dans le bas du fleuve.

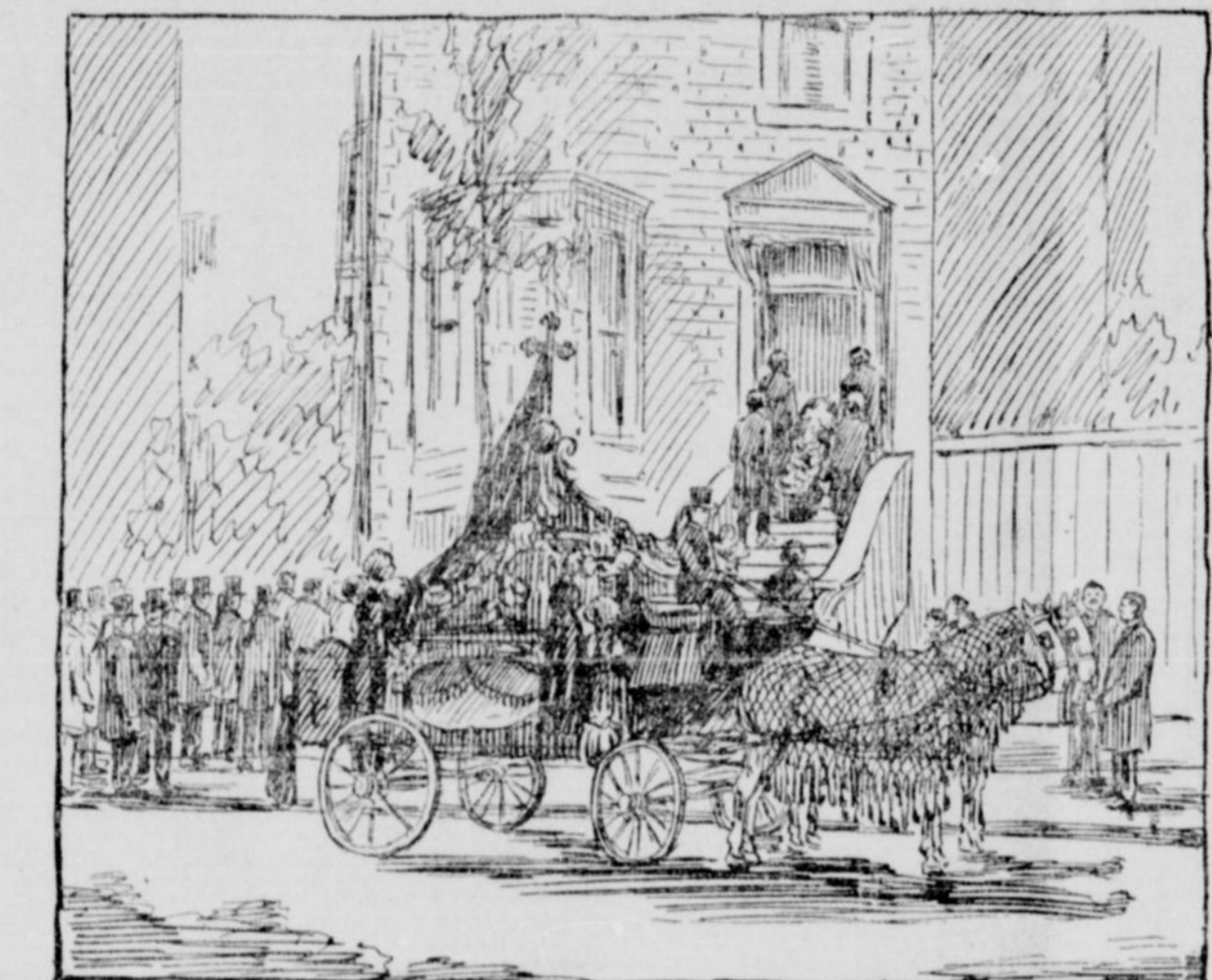
Le Dr Albert Gagnon, médecin à l'Hôpital Notre-Dame, a maintenant ouvert son bureau au No 320 rue Riv. en face de l'église St-Louis de France.

Feu l'hon. C. A. GEOFFRION

Sa dépouille mortelle ramenée de Vaudreuil ce matin, et déposée à la résidence de la famille, 912 rue Dorchester

Ce fut une émouvante cérémonie, ce matin, que celle de la translation des restes mortels de feu l'honorable C. A. Geoffrion de la villa de Dorionville à sa résidence, No 912 rue Dorchester, Montréal.

Dès 7.00 heures, un grand nombre de personnes s'étaient rendus à la gare Beauvauvieux pour l'arrivée du train de Vaudreuil. Un char spécial avait été mis à la disposition de la famille par M. Wainwright, vice-pré-



LE CORPS DE FEU L'HON. C. A. GEOFFRION TRANSPORTE CE MATIN AU NO 912, RUE DORCHESTER

Des milliers de personnes défilent aujourd'hui devant le cercueil de l'illustre défunt

DES RESOLUTIONS DE CONDOLÉANCES ADOPTÉES PARTOUT

Le cercueil fut déposé à la résidence de la famille, 912 rue Dorchester, Montréal. Les défunts furent déposés à la résidence de la famille de M. Wainwright, vice-président de la compagnie du Grand Tronc.

DES MILLIERS DE PERSONNES DÉFILENT AUJOURD'HUI DEVANT LE CERCUEIL DE L'ILLUSTRE DÉFUNT

Le cercueil fut déposé à la résidence de la famille, 912 rue Dorchester, Montréal. Les défunts furent déposés à la résidence de la famille de M. Wainwright, vice-président de la compagnie du Grand Tronc.

MESSIES

Mme Jetté, 20 messes. M. et Mme Alph. Turcotte, 100 messes. M. A. L. Kent, 100 messes. Jos. B. Lamarche, secrétaire des juges de la cour du Banc de la Reine, 10 messes.

FLURS ET COURONNES

Le lieutenant gouverneur, Mme et Mlle Jetté. De et Mme Leduc, étoile. Le lieutenant-gouv. A. Hughes et famille, croix. M. et Mme F. L. Béguin, croix. M. et Mme G. A. Morrison, croix. La Banque du Peuple, croix avec inscription: "A la mémoire de notre regretté conseiller législatif."

LE BARREAU

DISCOURS EUS PAR M. LE BARRONNIER, J. C. A. MADRE ET AUTRES. Ce matin, à 11 heures, le barreau de Montréal, s'est rassemblé au Palais de Justice, à l'occasion de la mort de l'hon. C. A. Geoffrion, C.R. Presque tous les avocats de Montréal assistaient à cette assemblée.

c'est ce que fut Geoffrion. Le ciel vient de l'enlever prématurément à ses concitoyens, à l'affection de ses proches et de ses amis, et surtout au Barreau pour lequel il fut un protecteur et un modèle. Ce de fois n'a-t-il pas servi les intérêts de la profession, rappelant tant la magistrature assise que la magistrature debout qu'il eût aussi à des droits qui doivent être respectés. Les plus vieux d'entre nous regretteront l'ami

qui fut Geoffrion. Le ciel vient de l'enlever prématurément à ses concitoyens, à l'affection de ses proches et de ses amis, et surtout au Barreau pour lequel il fut un protecteur et un modèle.

Il est également proposé par M. Jos. Lamarche, secondé par M. Jos. Béland:

"Que le Club Libéral des Entrepreneurs offre un tribut floral et que le président et le trésorier soient autorisés à faire les dépenses et les démarches nécessaires et à faire l'offrande de son nom au Club.

"Que le Club assiste en corps aux funérailles.

"Que copie des présentes résolutions soient envoyées à la famille et aux journaux, et soient insérées dans les minutes de l'assemblée.

CLUB LIBERAL DE LA PARTIE EST. A une séance spéciale du Club Libéral de la Partie Est de Montréal, tenue hier soir, les résolutions suivantes ont été adoptées:

"Proposé par M. Jos. Chevalier, B. Lajeunesse, S. Fafette, T. Vadon, H. Hamel, J. B. Bourgeois, Ch. Meillier, Jos. Letourneau, W. Crépeau et G. Bourgoin appuyés par MM. Jos. Allard, Ed. Beauchamp, D. Alphonse, G. Séguin, A. Gravel, Cap. Labranche, H. Chamberland, Dumasse, Cyr. P. Nadeau et Azarie Brunelle.

"Que les membres du Club Libéral de la Partie Est de Montréal ont appris avec regret la mort de l'hon. C. A. Geoffrion, ministre de la Couronne et conseiller de Sa Majesté, représentant du comté de Chambly-Verchères aux Communes.

"Que ce club partage avec la nation française la douleur de la mort de ce député patriote.

"Que le parti libéral perd en la personne de l'hon. C. A. Geoffrion un de ses chefs les plus estimés et dont les idées politiques n'ont jamais dévié dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Résolu: "Que les membres du Club Libéral de la Partie Est de Montréal assistent en corps aux funérailles et que, comme marque de respect, ils portent le deuil pendant un mois."

"Que copies des présentes résolutions soient transmises à la famille et aux journaux."

CLUB LIBERAL DE ST GABRIEL. A une assemblée spéciale tenue hier soir, sous la présidence de M. Ch. Paquette, vice-président, le Club Libéral de St Gabriel a adopté des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de l'hon. C. A. Geoffrion, C.R.

Voici ces résolutions:

"Proposé par M. l'échevin Jacques et M. George Lynch, appuyés par M. A. Baneau et M. J. A. Côté.

"Que le Club Libéral de St Gabriel a appris avec un profond regret la mort prématurée de l'hon. C. A. Geoffrion, C.R., membre du cabinet fédéral, dont les talents et les brillantes qualités faisaient la gloire du pays, et dont les services signalés rendus à l'Etat, lui ont acquis la reconnaissance et l'estime de tous les citoyens.

"Proposé par M. P. Darveau et M. Albert Holmes, appuyés par M. Ed. Mallette et Th. Quintal.

"Que les membres de ce club prennent part au deuil qui vient de fondre sur le pays et offrent leurs sincères et respectueuses sympathies à la famille et aux journaux."

"Proposé par M. Jos. Langevin et M. Jos. Roy, appuyés par M. Elz. Normandeau et M. Alf. Lalonde:

"Que copies des présentes soit adressées à la famille et aux journaux."

J. A. COTE, Secrétaire.

ST-LAMBERT

Le club libéral de St-Lambert a eu hier soir une réunion spéciale.

A l'ouverture de la séance le Dr Merrill-Dessurains a lu un dépêche du président du Club National, M. J. A. Drouin, invitant les membres du Club Libéral de St-Lambert à assister aux funérailles de l'hon. C. A. Geoffrion.

Plusieurs membres du club étaient présents. L'on y remarquait: Son Honneur le maire Wickham, MM. Wright, A. Patenaude, Harry Williams, L. N. Bétournay, James Bevil, Joseph Gravel, Hornidas Gravel, R. Prud'homme, Joseph Trudeau.

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

"Les membres du Club Libéral de St-Lambert ont appris avec un profond regret la mort du vaillant député de Chamblay, l'hon. C. A. Geoffrion.

Cette mort enlève au barreau et à la politique une personnalité éminente.

La disparition de l'hon. C. A. Geoffrion crée un vide malheureux pour le pays, ainsi surtout pour le comté de Chamblay-Verchères qu'il représentait avec tant d'honneur.

Les membres du club assisteront aux funérailles de notre député et un tribut floral sera offert à la famille de l'illustre défunt.

CLUB ROHDOTX

Il y a eu une séance spéciale du Club Rohdotx le 19 courant, sous la présidence de M. Michel A. Gagnon. Tous les officiers étaient à leur poste et un grand nombre de membres s'étaient aussi rendus à l'appel, ainsi que plusieurs officiers d'autres clubs.

Après que le président eut ouvert l'assemblée et en eut expliqué le but, MM. Dr. Hébert, Camille Piché, Félix Sauvageau, le cerc. Leclerc, Jos. Béland, J. T. Lévesque et plusieurs autres firent tour à tour les éloges de feu l'hon. C. A. Geoffrion, puis il fut unanimement résolu:

"Que ce club a appris avec la plus profonde douleur la mort prématurée de l'hon. C. A. Geoffrion, l'un des plus grands chefs du parti et l'un des meilleurs amis du pays."

"Que ce club offre ses plus sincères condoléances à la famille éplorée en même temps qu'une couronne de fleurs naturelles et que tous les membres assistent en corps aux funérailles."

"Que ce club a appris avec la plus profonde douleur la mort prématurée de l'hon. C. A. Geoffrion, l'un des plus grands chefs du parti et l'un des meilleurs amis du pays."

"Que ce club offre ses plus sincères condoléances à la famille éplorée en même temps qu'une couronne de fleurs naturelles et que tous les membres assistent en corps aux funérailles."

LE CLUB LIBERAL DES ENTREPRENEURS

Le Club Libéral des Entrepreneurs a tenu une assemblée spéciale, hier après-midi, à l'occasion de la mort de l'hon. C. A. Geoffrion.

Il a été proposé par MM. Félix Sauvageau, Jos. Lamarche, P. E. Paquette, Jos. Brunet, Godfrey Chapleau, J. W. Crovier, G. I. Lévesque, N. F. Chagnon, appuyés par MM. Joseph Béland, Pierre Leclerc, O. Gagnon, G. Lemay, Elie Gauthier, Pierre Pinette, M. A. Campeau, A. C. St-Amour, J. N. Arcand, E. Poirier, H. Contant, J. B. Gratton.

"Que le Club Libéral des Entrepreneurs a appris avec regret la mort de l'hon. C. A. Geoffrion, se rappelant les nombreux services qu'il a rendus au pays, et la perte que fait le Canada par la mort de ce grand patriote."

Il est également proposé par M. Jos. Lamarche, secondé par M. Jos. Béland:

"Que le Club Libéral des Entrepreneurs offre un tribut floral et que le président et le trésorier soient autorisés à faire les dépenses et les démarches nécessaires et à faire l'offrande de son nom au Club.

"Que le Club assiste en corps aux funérailles."

"Que copie des présentes résolutions soient envoyées à la famille et aux journaux, et soient insérées dans les minutes de l'assemblée."

CLUB LIBERAL DE LA PARTIE EST. A une séance spéciale du Club Libéral de la Partie Est de Montréal, tenue hier soir, les résolutions suivantes ont été adoptées:

"Proposé par M. Jos. Chevalier, B. Lajeunesse, S. Fafette, T. Vadon, H. Hamel, J. B. Bourgeois, Ch. Meillier, Jos. Letourneau, W. Crépeau et G. Bourgoin appuyés par MM. Jos. Allard, Ed. Beauchamp, D. Alphonse, G. Séguin, A. Gravel, Cap. Labranche, H. Chamberland, Dumasse, Cyr. P. Nadeau et Azarie Brunelle.

"Que les membres du Club Libéral de la Partie Est de Montréal ont appris avec regret la mort de l'hon. C. A. Geoffrion, ministre de la Couronne et conseiller de Sa Majesté, représentant du comté de Chambly-Verchères aux Communes.

"Que ce club partage avec la nation française la douleur de la mort de ce député patriote.

"Que le parti libéral perd en la personne de l'hon. C. A. Geoffrion un de ses chefs les plus estimés et dont les idées politiques n'ont jamais dévié dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Résolu: "Que les membres du Club Libéral de la Partie Est de Montréal assistent en corps aux funérailles et que, comme marque de respect, ils portent le deuil pendant un mois."

"Que copies des présentes résolutions soient transmises à la famille et aux journaux."

CLUB LIBERAL DE ST GABRIEL

A une assemblée spéciale tenue hier soir, sous la présidence de M. Ch. Paquette, vice-président, le Club Libéral de St Gabriel a adopté des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de l'hon. C. A. Geoffrion, C.R.

Voici ces résolutions:

"Proposé par M. l'échevin Jacques et M. George Lynch, appuyés par M. A. Baneau et M. J. A. Côté.

"Que le Club Libéral de St Gabriel a appris avec un profond regret la mort prématurée de l'hon. C. A. Geoffrion, C.R., membre du cabinet fédéral, dont les talents et les brillantes qualités faisaient la gloire du pays, et dont les services signalés rendus à l'Etat, lui ont acquis la reconnaissance et l'estime de tous les citoyens.

"Proposé par M. P. Darveau et M. Albert Holmes, appuyés par M. Ed. Mallette et Th. Quintal.

"Que les membres de ce club prennent part au deuil qui vient de fondre sur le pays et offrent leurs sincères et respectueuses sympathies à la famille et aux journaux."

"Proposé par M. Jos. Langevin et M. Jos. Roy, appuyés par M. Elz. Normandeau et M. Alf. Lalonde:

"Que copies des présentes soit adressées à la famille et aux journaux."

J. A. COTE, Secrétaire.

ST-LAMBERT

Le club libéral de St-Lambert a eu hier soir une réunion spéciale.

A l'ouverture de la séance le Dr Merrill-Dessurains a lu un dépêche du président du Club National, M. J. A. Drouin, invitant les membres du Club Libéral de St-Lambert à assister aux funérailles de l'hon. C. A. Geoffrion.

Plusieurs membres du club étaient présents. L'on y remarquait: Son Honneur le maire Wickham, MM. Wright, A. Patenaude, Harry Williams, L. N. Bétournay, James Bevil, Joseph Gravel, Hornidas Gravel, R. Prud'homme, Joseph Trudeau.

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

"Les membres du Club Libéral de St-Lambert ont appris avec un profond regret la mort du vaillant député de Chamblay, l'hon. C. A. Geoffrion.

Cette mort enlève au barreau et à la politique une personnalité éminente.

La disparition de l'hon. C. A. Geoffrion crée un vide malheureux pour le pays, ainsi surtout pour le comté de Chamblay-Verchères qu'il représentait avec tant d'honneur.

Les membres du club assisteront aux funérailles de notre député et un tribut floral sera offert à la famille de l'illustre défunt.

CLUB ROHDOTX

Il y a eu une séance spéciale du Club Rohdotx le 19 courant, sous la présidence de M. Michel A. Gagnon. Tous les officiers étaient à leur poste et un grand nombre de membres s'étaient aussi rendus à l'appel, ainsi que plusieurs officiers d'autres clubs.

HUIT MOIS SOUS L'EAU

Le corps d'un avocat de Kingston noyé l'autome dernier

Repêché et reconnu ces jours derniers

Le 15 juillet courant, on a repêché dans un lac du comté Frontenac, Ontario, appelé Salomon Lac, le cadavre d'un noyé dans un état de décomposition tel qu'il était absolument impossible d'établir son identité. Les parties exposées au contact immédiat de l'eau, la figure et les mains étaient complètement décharnées.

On a supposé que le cadavre était celui de M. Henry Thomas Shibley, avocat bien connu de Kingston, qui s'était noyé le 29 octobre 1898. Il était allé à la pêche au lac au Salomon, et le lendemain, comme il n'était pas revenu, on s'était mis à sa recherche avec le résultat qu'on avait trouvé sa chaloupe échouée au rivage. Les engins de pêches furent retrouvés au fond du lac à un endroit que l'on supposait être celui où la chaloupe avait chaviré, mais on chercha inutilement pendant dix jours le corps de M. Shibley.

Sur la chemise du cadavre repêché ces jours derniers, on trouva même endroit, on trouva les initiales H. T. S., mais ces lettres n'étaient pas une preuve absolue de l'identité du noyé. On trouva aussi, attachée à sa chaîne de montre, une médaille d'identification portant le No 5559 et émise par la Société dite "The Identification & Protective Company of Montréal."

M. Shibley était assuré dans la People's Life Insurance, de Toronto, mais sa famille ne pouvait trouver le montant des assurances sans établir positivement que c'était son corps qui avait été repêché.

M. McNeill & Farrell, avocats de Kingston, ont en conséquence écrit à la Société d'Identification de Montréal, la priant de leur fournir les renseignements qu'ils possédaient sur la personne à qui ils avaient livré la médaille No 5559.

La Société a immédiatement trouvé dans ses registres que le porteur de cette médaille était en effet M. Shibley, de Kingston.

Cette constatation avec les détails mentionnés dans les registres sur la description de la personne, a parfaitement démontré que le noyé était l'avocat Shibley.

ILS S'ETAIENT OUBLIES

Le docteur Bouchard, médecin de la police, a été appelé vers 6 heures, hier soir, au poste de la rue Gain, pour panser un blessé du nom de André Germain, qui avait subi une blessure assez grave à la tête. Un peu avant cela, le constable Sénécal se rendait à son poste, lorsqu'il aperçut deux individus titubant sur la rue Notre-Dame. L'un d'eux a été ramassé presque sans connaissance, après avoir fait une chute sur le trottoir. Ce dernier et son compagnon, du nom de Joseph L'Esveque, ont été conduits au poste. Ce matin les deux amis ont expliqué au recordeur qu'ils étaient en route pour travailler aux toits à St-Hubert, et qu'ils regrettaient d'avoir pris un coup de trop. Sentence a été suspendue.

AUX FUNERAILLES DE MADAME VILLENEUVE

Hier, il y avait de rassemblés au domicile de la maison du maire de Millerville, à l'occasion des funérailles de Mme Villeneuve, maîtresse, au-delà de 1,500 personnes. Le corps de police et la brigade du feu de St-Louis ont envoyé à la famille éplorée une aigre magnifique. Le corps de police, la brigade du feu et la Garde Nationale ont accompagné les restes de la regrettée défunte jusqu'au cimetière.

L'ECOLE POLYTECHNIQUE

La propriété portant le No 73 de la rue Dubord, dont l'Université Laval ferait l'acquisition pour les fins d'une école polytechnique, appartient à M. Lambert, entrepreneur menuisier, de la rue Berr.

A LA POINTE AU PERE

On nous annonce de la Pointe au Père la mort de M. Ernest Lawson, âgé de 29 ans et 5 mois, fils de feu M. David Lawson.

Les funérailles auront lieu à la Rivière du Loup.

Le déjeûner était le neveu de M. J. McWilliams, surintendant de la station de la Pointe au Père.

PIQUE-NIQUE

Les employés de la maison Goulet Frères sont à organiser leur pique-nique annuel qui aura lieu samedi, le 22 du courant, chez M. Fariviers, au Saulet-au-Récollet.

UNE BELLE REPRESENTATION

La représentation de cette semaine au Parc Schaner attire toute la haute société anglaise; une quantité de voitures à deux chevaux stationnent à la porte du Parc chaque après-midi et soir.

AVEZ-VOUS L'HABITUDE DE PRENDRE UN COUP D'APPETIT?

Beaucoup de personnes ayant un estomac capricieux, ne peuvent manger sans prendre un apéritif quelconque. Pour se faire de la réclame, les restaurateurs ont inventé toute espèce de mélange qu'on appelle cocktails, qui plaisent au goût, mais qui sont aussi nuisibles pour la santé que l'absinthe ou les Bitters. L'apéritif le plus agréable, le plus hygiénique et le plus stimulant, est sans contredit le vin Saint-Michel. C'est un vin doux dont le goût flatte le palais, le plus délicat, qui excite l'appétit, réchauffe l'estomac et le prépare à faire facilement le travail de la digestion. Essayez de prendre un verre de Vin St Michel avant chaque repas pendant un mois et vous constaterez l'effet bénéficiaire de ce tonique. L'apéritif sera régulier et la digestion se fera comme par enchantement. Le vin St Michel se vend dans tous les bars, clubs, hôtels et restaurants.

AGRESSION BRUTALE

Un citoyen se fait trancher l'oreille d'un coup de hachette

Wm Wurtimburg, 4 square Chaboulez, est venu se plaindre ce matin, en cour de police, qu'il avait été brutalement assailli par un individu. Un coup de hachette lui a tranché l'oreille gauche.

Le brutal agresseur a pris la poudre d'escampette.

BLESSE EN FAUCHANT

Varennes, 20 — Un pénible accident vient d'arriver à M. L. A. Bouquet. Il conduisait une faucheuse, lorsque les chevaux prirent peur. Dans ses efforts pour les maîtriser, M. Bouquet s'est fait briser un pied.

JEFFRIES ET FITZSIMMONS

Allez voir les 11 rondes de la fameuse bataille au radioscope du P. J. Solmer; l'effet est réel et saisissant; c'est même étonnant tellement. C'est naturel. 123-2

Le train d'Ottawa qui devait arriver à la gare Windsor à 8.25 heures, n'est entré en gare qu'à 9 heures, ce qui est dû de retard à cause du grand nombre de télégrammes pour St-Anne de Beaupré qu'il a dû prendre le long de la ligne.

MARIAGE

WILSON SAUSREY — Mardi, 18 juillet, J. S. B. Wilson, de Montréal, à Cordelia Sausrey, de Belgique.

DECES

GEOFFRION — A Dorion, le 18 courant, l'honorable C. A. Geoffrion, à l'âge de 52 ans, époux de M. Goudreau. Le convoi funéraire partira de la demeure de son père, No 632 rue Notre-Dame, à 7 heures, pour se rendre à l